

Écoles fédérales pour 1857

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **2 (1857)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328329>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aussi grand qu'on se le figurait à priori ; la différence vers le sommet n'est que d'un ou d'un et demi pied.

En résumé la justesse du fusil Prélat est de beaucoup supérieure à celle du fusil de munition, et sa supériorité est considérable aux grandes distances. C'est un beau résultat, si l'on considère que MM. Burnand et Prélat ont donné beaucoup de vent à leur balle, pour faciliter le chargement, et adopté un genre de cartouche fort simple et d'un emploi facile, toutes choses importantes pour une arme de guerre et cependant défavorables à la précision du tir. La justesse de ce fusil égale, à peu près, celle des armes carabinées ; son projectile conique et allongé dépense moins de vitesse pour vaincre la résistance de l'air ; le mouvement de rotation autour de son axe de figure se continue pendant tout le trajet et annule ainsi la principale cause des déviations des balles sphériques ordinaires. Quel que soit le procédé par lequel M. Prélat a donné à sa balle ce mouvement de rotation, il n'y a pas à douter qu'il existe ; si elle tournait autour d'un autre axe, elle ferait entendre un sifflement particulier et le tir n'aurait aucune justesse ni aucune régularité.

Il ne serait possible d'obtenir un aplatissement plus considérable de la trajectoire, et qui fut notablement inférieur à celui de la trajectoire moyenne du fusil de munition, qu'en augmentant la vitesse, ce qui paraît assez difficile en conservant une charge de six grammes. C'est déjà un fait digne de remarque qu'une balle de 56 grammes reste au dessous de la balle du fusil de munition qui ne pèse que 27 grammes. »

Voici le tableau des *écoles militaires* fédérales qui auront lieu dans le courant de 1857, adopté par le Conseil fédéral :

I. GÉNIE.

a) *Ecole de recrues.*

Sapeurs de tous les cantons, du 10 mai au 30 juin, à *Bâle* ; pontonniers de tous les cantons, du 28 juin au 8 août, à *Brugg*.

b) *Cours de répétition.*

Elite.

Compagnie de sapeurs n° 1, de Vaud, du 22 septembre au 5 octobre, à *Moudon* ; n° 5, de Berne, du 16 au 27 août, à *Thoune* (école centrale) ; compagnie de pontonniers, n° 5, de Berne, du 24 août au 5 septembre, à *Thoune* (école centrale).

Réserve.

Compagnie de sapeurs, n° 7, de Zurich, du 27 avril au 2 mai, à *Zurich* ou *Eglisau* ; n° 9, de Berne, du 4 au 9 septembre, à *Thoune* (école centrale) ; n° 11, du Tessin, du 30 mars au 4 avril, à *Bellinzona*.

II. ARTILLERIE.

a) *Ecoles de recrues.*

Recrues de Lucerne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie et Tessin, du 22 mars au 2 mai à *Aarau*.

De Zurich, Appenzell (Rh.-Ext.), St-Gall et Thurgovie, du 29 mars au 9 mai, à *Zurich*.

De toutes les compagnies d'artillerie de parc et de montagne, du 17 mai au 27 juin, à *Lucerne*.

Du train de parc de tous les cantons, du 7 juin au 11 juillet, à *Thoune*.

De *Vaud*, Neuchâtel et Genève, du 5 juillet au 15 août, à *Bière*.

De Berne, Fribourg et Soleure, du 26 juillet au 5 septembre à *Thoune*.

b) *Cours de répétition.*

Elite.

Batteries d'obusiers de 24 liv., n° 1, de Zurich, du 12 au 23 mai, à *Zurich*; n° 3, d'Argovie, du 5 au 16 mai, à *Aarau*. Batteries de canons de 12 liv., n° 5, de Berne, du 15 au 26 septembre, à *Thoune*, n° 7, de Bâle-Campagne, du 29 septembre au 10 octobre, à *Bâle*; n° 9 de *Vaud*, du 31 août au 11 septembre, à *Bière*. Batteries de canons de 6 liv. n° 11, de Berne, du 15 au 26 septembre, à *Thoune*; n° 15, de Bâle-Campagne, du 29 septembre au 10 octobre, à *Bâle*; n° 21, du Tessin, du 15 au 26 septembre, à *Bellinzone*; n° 25, de *Vaud*, du 18 au 29 août, à *Bière*. Batterie d'artillerie de montagne, n° 27, du Valais, du 29 septembre au 10 octobre, à *Thoune*. Batteries de fusées, n° 29, de Berne, et n° 51, de Genève, du 29 septembre au 10 octobre, à *Thoune*. Compagnie de position, n° 53, de Berne, du 15 au 26 septembre, à *Thoune*. Compagnies de parc, nos 57, de Lucerne, et 59, d'Argovie, du 19 au 30 mai, à *Aarau*. Train de parc de Berne, Zug, Bâle-Campagne, Grisons et Tessin, du 19 au 30 mai, à *Aarau*. Train de parc de Fribourg, *Vaud*, Valais et Genève, du 15 au 24 juillet, à *Thoune*.

Réserve.

Batterie de canon de 8 liv., n° 41, de Zurich, du 11 au 16 mai, à *Zurich*. Batterie de canons de 6 liv., n° 43, de Zurich, du 18 au 23 mai, à *Zurich*; n° 45, de Berne, du 8 au 13 septembre, à *Thoune*; n° 47, de Soleure, du 8 au 13 septembre, à *Thoune*; n° 49, d'Argovie, du 11 au 16 mai, à *Aarau*; n° 51, de *Vaud*, du 18 au 29 août, à *Bière*; n° 53, de Genève, du 31 août au 11 septembre, à *Bière*. Batteries de position, n° 61, de Berne, du 8 au 13 septembre, à *Thoune*; n° 65, d'Appenzell (Rh.-Ext.), du 13 au 18 juillet, à *St-Gall*; n° 67, de Thurgovie, du 13 au 18 juillet, à *St-Gall*; n° 69, de *Vaud*, du 31 août au 11 septembre, à *Bière*. Compagnies de parc, n° 71, de Berne, du 19 au 24 juillet, à *Thoune*; n° 73, de St-Gall, du 20 au 25 juillet à *St-Gall*; n° 75 de *Vaud*, du 13 au 24 juillet, à *Thoune*.

III. CAVALERIE.

a) *Ecoles de recrues.*

Dragons et guides de Berne, du 29 mars au 9 mai, à *Thoune*. Dragons de *Vaud* et Fribourg, et guides de Genève et Neuchâtel, du 10 mai au 20 juin, à *Bière*. Dragons de Lucerne, Argovie, Soleure, et guides de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 18 juin au 8 août, à *Aarau*. Dragons de St-Gall, et guides des Grisons et du Tessin, du 16 août au 26 septembre, à *St-Gall*. Dragons de Zurich, Schaffhouse et Thurgovie, et guides de Schwytz, du 15 août au 26 septembre, à *Winterthur*.

b) Cours de remonte.

Du Tessin, du 19 au 28 avril, à *Bellinzone*. De Berne, du 30 avril au 9 mai, à *Thoune*. De *Vaud*, Fribourg, Neuchâtel et Genève, du 11 au 20 juillet, à *Bière*. De Lucerne, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 30 juillet au 8 août, à *Aarau*. De St-Gall et Grisons, du 17 au 26 septembre, à *St-Gall*. De Zurich, Shaffhouse, Thurgovie et Schwytz, du 17 au 26 septembre, à *Winterthour*.

c) Cours de répétition.

Compagnie : N° 1 de Schaffhouse, du 27 septembre au 10 octobre, à *Winterthour* ; n° 5 de Fribourg, du 23 août au 5 septembre, à *Thoune* (école centrale) ; n° 7 de *Vaud*, du 21 juin au 4 juillet, à *Bière* ; n° 9 de St-Gall, du 27 septembre au 10 octobre, à *Winterthour* ; n° 15 de Berne, du 23 août au 5 septembre, à *Thoune* (école centrale) ; n° 15 de *Vaud*, du 21 juin au 4 juillet, à *Bière* ; n° 17 de *Vaud*, idem ; n° 19 de Zurich, du 27 septembre au 10 octobre, à *Winterthour* ; n° 21 de Berne, du 21 juin au 4 juillet, à *Bière* ; 1/2 compagnie de guides du Tessin, n° 8, du 29 avril au 12 mai, à *Bellinzone*.

Les cours de répétition des compagnies de guides n° 5, de Bâle-Ville, de la 1/2 compagnie n° 4, de Bâle-Campagne, n° 5, des Grisons, et n° 7, de Genève, tout comme les jours de revues des compagnies de cavalerie de réserve seront indiqués plus tard.

III. CARABINIERS.

a) Ecoles de recrues.

De Berne, Unterwald et Fribourg, du 19 avril au 16 mai, à *Thoune*. Cours spécial pour les aspirants de II^e classe, du 17 au 30 mai, à *Thoune*. Recrues de *Vaud*, Valais et Neuchâtel, du 7 juin au 4 juillet, à *Moudon*. Recrues de Zurich, Zoug, Bâle-Campagne, Thurgovie, du 12 juillet au 8 août, à *Winterthour*. Recrues de Glaris, Appenzell, St-Gall, Grisons et Tessin, du 16 août au 12 septembre, à *Luziensteig*. Recrues de Lucerne, Uri, Schwytz et Argovie, du 17 septembre au 14 octobre, à *Lucerne*.

b) Cours de répétition.

Compagnies n° 5 de *Vaud*, et n° 7 du Valais, du 27 août au 5 septembre, à *Thoune* (école centrale).

Les cours de répétition des compagnies n° 1 de Berne, n° 11 de Nidwald, n° 15 de Fribourg, n° 15 d'Argovie, n° 17 de Neuchâtel, n° 23 de Schwytz, n° 25 de Fribourg, n° 31 de St-Gall, n° 33 de Berne, n° 35 de Zurich, tout comme de toutes les compagnies de réserve de numéros impairs seront indiqués sous peu.

IV. ÉCOLE CENTRALE.

Cours théorique, du 8 mars au 4 avril, à *Aarau*. École d'application, du 2 août au 5 septembre, à *Thoune*.
